

Trois propositions pour accompagner les bibliothèques pendant le confinement

Depuis le 2 novembre, les bibliothèques sont autorisées par décret à faire du "*click & collect*". L'Association des Bibliothécaires de France (ABF) s'inquiète toutefois des limites de ce système.



Par **Dahlia Girgis**,

Créé le 05.11.2020 à 18h47,

Mis à jour le 05.11.2020 à 19h01

Les restrictions sanitaires annoncées dans le cadre du confinement ne permettent pas aux bibliothèques d'accueillir du public. Elles sont toutefois autorisées par décret à faire du "*click & collect*" depuis le 2 novembre. L'Association des Bibliothécaires de France (ABF) s'inquiète

pourtant dans un **communiqué**, publié le 3 novembre, des limites de ce système.

L'ABF fait état de deux principales limites à l'utilisation du retrait de commandes en bibliothèque. La première concerne le manque de moyens humains et matériels : "*ce type de service nécessite des moyens humains, logistiques et techniques dont ne disposent pas forcément toutes les bibliothèques et collectivités*". En second, le *click & collect*, ne correspond qu'à une partie des activités des bibliothèques. L'association cite entre autres : "*l'accès aux ordinateurs et à Internet, possibilité d'imprimer des documents, disposer d'un espace de travail, consulter des documents sur place*".

Pour répondre à ces problématiques, l'ABF propose d'adapter plusieurs services dans les modalités du confinement :

- possibilité de click and collect
- possibilité d'accès sur rendez-vous (Internet ou table de travail)
- l'ensemble des possibilités pour les bibliothécaires de déployer leurs compétences et de toucher tous les publics sans accueil physique dans les bâtiments : partenariats, créations de contenus en ligne, accompagnement téléphonique, partage de ressources et services numériques...

Pour veiller à la sécurité, tant du public que du personnel, l'ABF conseille de "*revoir l'organisation interne afin de permettre à chacun-e de limiter ses déplacements et interactions et de revoir la capacité de proposition de services...un ensemble de missions et de services peuvent être effectués en télétravail*".

L'ABF a annoncé s'entretenir avec les différentes associations professionnelles et les services de l'État pour faire un point sur les prochaines semaines.

05.11

2020